

République Française
Département : COTE-D'OR
Arrondissement : Beaune
VILLERS LA FAYE - COMMUNE

Procès verbal
Affiché le 22/12/2025

Le lundi 22 décembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de ISABELLE CHAPUILLIOT.

Secrétaire de la séance : Myriam CHAOUNI

Présents : ISABELLE CHAPUILLIOT, Lucie POINSOT, Myriam CHAOUNI, Rasa COUDIN, Guillaume DAVID, Matthieu GACON, Ophélie HERUBEL, Joël SAUVRY

Représentés :

Absents et excusés : Sylvain COUDEREAU, Victor DONCHE GAY, Céline FAVIER

Ordre du jour :

**REMPLECE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025
CAR LE QUORUM N'ETAIT PAR ATTEINT.**

- VOTE du Budget Primitif 2026
- DELIBERATION concernant les tarifs 2026 de la Salle Bonnardot
- DELIBERATION pour le tarif de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par le camping-car
- DELIBERATION pour la participation à l'achat des livres du collège
- DELIBERATION pour la participation à la destruction de nids de frelons sur le domaine privé
- Organisation de la Matinée propre 2026
- Installation de la Convention citoyenne route de Marey
- Organisation des Voeux 2026 : date et cadeaux aux nouveaux habitants
- POINT sur les travaux du bâtiment communal
- DERNIERES MINUTES
- QUESTIONS DIVERSES

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 10 novembre 2025.

Délibérations du conseil :

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 (N° DE_050_2025)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du comme suit :

VILLERS LA FAYE - BUDGET PREVISIONNEL 2026

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 charges générales	124 549,38	R002	0,00
012 charges personnel	64 923,52	13 atténuation de charges	0,00
014 Atténuation de produits	43 000,00	70 Produits de services, domaines et ventes diverses	3 770,00
65 gestion courante	120 209,81	73 Impôts et taxes	213 728,00

66 charges financières	14 215,29
67 charges exceptionnelles	100,00
042-6811 dotation aux amortissements	2 173,92
sous total	369 171,92
023 virement section d'Investissement	50 000,00
total	419 171,92

74 Dotations subventions et participations	55 500,00
75 Autres produits de gestion courante	146 173,92
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
78 Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00
TOTAL	419 171,92
Ecart recettes - dépenses	0,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement	0,00	001 excédent d'investissement	0,00
20 Immobilisations incorporelles	46 000,00	10 Dotations et fonds divers (sauf compte 1068)	3 546,00
21 Immobilisations corporelles - Travaux	1 413 806,14	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
23 Immobilisations en cours -	0,00	13 Subventions d'investissement	639 669,00
16 Emprunts et dettes	49 145,03	16 Emprunts	813 562,25
RAR	0,00	021 vir. de la sec. Fonct.	50 000,00
total	1 508 951,17	040 Dotation aux amortissements	2173,92
		total	1 508 951,17
		Ecart recettes - dépenses	0,00

TOTAL DEPENSES	1 928 123,09
-----------------------	---------------------

TOTAL RECETTES	1 928 123,09
-----------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **VOTE** le Budget Primitif 2026 comme suit :
 - Section fonctionnement :
 - Dépenses : 419 171,92 €
 - Recettes : 419 171,92 €
 - Section investissement :
 - Dépenses : 1 508 951,17 €
 - Recettes : 1 508 951,17 €

Délibération : adoptée

DELIBERATION concernant les tarifs 2026 de la Salle Bonnardot (N° DE_051_2025)

Madame la Maire rappelle à L'Assemblée que le règlement de la Salle Bonnardot a été validé le 5 Juin 2025 sans que les tarifs n'aient été modifiés. Compte tenu des travaux de rénovation réalisés, il semble intéressant d'actualiser les prix.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs comme suit :

- Pour les habitants de la commune (à usage strictement personnel, à caractère privé et motif déclaré) :

	Eté Du 01.05 au 30.09	Hiver Du 01.10 au 30.04
Week-end	250,00	350,00
Forfait de nettoyage	150,00	150,00
Forfait de poubelle	150,00	150,00

- Pour les personnes et les sociétés étrangères à la commune (à usage strictement personnel, à caractère privé et motif déclaré) :

	Eté Du 01.05 au 30.09	Hiver Du 01.10 au 30.04
Week-end	500,00	700,00
Forfait de nettoyage	150,00	150,00
Forfait de poubelle	150,00	150,00

- **VALIDE** le règlement de location des locaux de la salle multi-services "Bernard Bonnardot", en annexe.

Délibération : adoptée

Tarif de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par le camping-car (N° DE_052_2025)

Madame la Maire informe l'Assemblée de la demande de Monsieur LEQUET Jacques et Madame MORCILLO-MANGADO Maria pour une autorisation d'occupation du domaine public. Madame Morcillo-Mangado est employée au SIVOS. Le couple vit dans son camping-car. Ils souhaitent obtenir l'autorisation de stationner sur le parking de la salle "Bernard Bonnardot" et de pouvoir bénéficier d'un branchement électrique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la redevance mensuelle à 100€
- **DECIDE** que la durée de la convention est valable du 15/10/2025 au 15/04/2026
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine communal.

Délibération : adoptée

PARTICIPATION A L'ACHAT DES LIVRES DU COLLEGE (N° DE_053_2025)

Madame la Maire présente le courrier du collègue Félix TISSERAND concernant la remise des diplômes du brevet aux 3 élèves de la commune. Chacun a reçu un livre. Il est demandé à la commune si elle souhaite participer au financement de ces prix à hauteur de 5€ par livre, soit un total de participation de 15€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la participation de la commune pour l'achat de ces livres pour un montant de 15€.

Délibération : adoptée

PARTICIPATION A LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE DOMAINE PRIVE (N° DE_054_2025)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de demandes d'administrés concernant la participation de la commune à la destruction de nids de frelons asiatiques sur le domaine privé. Il est rappelé le fait que la destruction de cette espèce invasive est une priorité. Une participation de la commune peut encourager certains à faire le nécessaire sur leur propriété.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide de 50€ à tout administré de la commune qui en fera la demande, sur présentation d'une facture de l'entreprise qui sera intervenue sur une propriété privée située sur la commune de Villers-La-Faye.
- **AUTORISE** Madame la Maire à réaliser les mandats en ce sens.

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - VILLERS LA FAYE 2026 (N° DE_055_2025) (Doublon avec Délibération N° DE_050_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune VILLERS LA FAYE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune VILLERS LA FAYE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 928 123,09

En dépenses à la somme de : 1 928 123,09

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	124 549,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	64 923,52
014	Atténuations de produits	43 000

023	Virement à la section d'investissement	50 000
042	Section à section	2 173,92
65	Autres charges de gestion courante	120 209,81
66	Charges financières	14 215,29
67	Charges spécifiques	100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		419 171,92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 770
73	Impôts et taxes	5 000
731	Fiscalité locale	208 728
74	Dotations et participations	55 500
75	Autres produits de gestion courante	146 173,92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		419 171,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	49 145,03
20	Immobilisations incorporelles	46 000
21	Immobilisations corporelles	1 413 806,14
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 508 951,17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

021	Virement de la section de fonctionnement	50 000
040	Section à section	2 173,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 546
13	Subventions d'investissement	639 669
16	Emprunts et dettes assimilées	813 562,25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 508 951,17

ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Organisation des vœux

- 30 janvier 2026 à 19h
- Invitation nouveaux habitants : Elle sera faite début janvier
 - o Message panneau pocket : « les habitants résidants à Villers la Faye depuis le 01/01/2025 sont invités à se faire connaître à la mairie » + fiche nouveaux habitants
 - o Courrier boîtes aux lettres invitation (à distribuer 15 janvier max)
- Invitation habitants : papier boîtes aux lettres (à distribuer 15 janvier max)
- Invitation bébé né à Villers en novembre
- Départ en retraite Marie-Jo Siozac : Invitations officielles
 - o maire précédent + famille
 - o anciens collègues
- Intendance : rendez-vous à 18h pour l'installation
 - o Cadeaux
 - Nouveaux habitants
 - Cadeaux agents
 - Cadeau départ en retraite Marie-Jo
 - o Buffet / décoration: Lucie
 - o Boissons : Joël

Matinée propre

La date est fixée au 14 mars à 9h.

Rasa se charge du casse-croûte (+ vin chaud)

Les chasseurs seront conviés. La date leur sera communiquée au plus vite.

Les habitants seront invités par Panneau Pocket + papier boîtes aux lettres (distribution début mars)

Installation de la convention citoyenne locale

Des invitations ont été envoyées pour le 05 janvier aux personnes tirées au sort et n'ayant pas notifié leur refus.

Point sur les travaux de la salle des fêtes

Mme Chaouni, adjointe fait part à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux sur la toiture. Le chauffage a été remis en service, les ouvertures en toiture sont en cours de finalisation et les échafaudages seront retirés d'ici à la fin de semaine.

Point sur les travaux du bâtiment communal

- Déménagement en cours, les archives ont été transférées ainsi que l'ensemble de la mairie. Il reste à vider les salles de classes et les greniers
- Les entreprises non retenues à l'issue de la phase de négociation ont été notifiées. L'une d'elle a déposé un recours au tribunal administratif. Afin de répondre, la commune a fait appel à un avocat.
- Une première date est fixée pour l'installation du chantier mais elle est susceptible d'être modifiée suite au recours déposé.
- La notification de la subvention de la Région dans le cadre d'Effilogis est arrivée : 100 000 € nous ont été attribués. Nous sommes dans l'attente de celle du département.

Dates à retenir

- Installation de la convention citoyenne locale : 5 janvier 2026
- Prochain CM : 07/01/2026 à 19h à la salle des fêtes
- Vœux de la maire et du Conseil Municipal : 30 janvier 2026 à 19 h
- Spectacle Arts & Scènes : 31 janvier 2026 à 20 h
- Conférence Patrick SERRE : 01 février 2026 à 16h
- Matinée propre : 14 mars 2026 à 9h

ISABELLE CHAPUILLIOT
Président de séance



Myriam CHAOUNI
Secrétaire de séance

